

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 68 (1942)
Heft: 4

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : Fribourg : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; Vaud : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; Genève : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; Neuchâtel : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; Valais : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.Tarif spécial pour fractions
de pages.Rabais pour annonces
répétées.

ANNONCES-SUISSES S.A.
5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL, G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

SOMMAIRE : *Urbanisme genevois : Concours d'idées pour l'aménagement de la rue Calvin. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 octobre 1941 (suite) ; Extrait du procès-verbal de la 6^{me} séance du Comité central du 12 décembre 1941. — Section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes : Communiqué ; Rapport du président sur l'exercice 1941. — CARNET DES CONCOURS. — Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Conférences de M. le professeur Auguste Piccard. — SERVICE DE PLACEMENT.*

URBANISME GENEVOIS**Concours d'idées pour l'aménagement
de la rue Calvin.****Extrait du rapport du jury.**

Le jury chargé d'examiner les projets déposés ensuite du concours d'idées, ouvert par le Département des Travaux publics et la Ville de Genève, pour l'aménagement de la rue Calvin en vue de la construction éventuelle d'immeubles sur les terrains appartenant à la Ville, était composé de M. le conseiller administratif *Emile Unger* ; de MM. *A. Bodmer*, chef du service d'urbanisme ; *F. Gampert*, architecte ; *A. Guyonnet*, architecte ; *E. Odier*, architecte ; *L. Blondel*, archéologue cantonal ; *A. Leclerc*, architecte.

Il s'est réuni le lundi 27 octobre 1941 dans une salle de la Maison des Congrès, sous la présidence de M. le conseiller administratif *E. Unger*. M. *A. Vierne*, du Département des Travaux publics, assumait les fonctions de secrétaire.

Avant de procéder à l'examen des 24 projets présentés, le jury décide de se rendre sur place afin de voir l'état actuel des lieux. Au cours de cette visite, le jury relève notamment l'intérêt qu'il y aurait à dégager la tour de l'immeuble 15, Grand-Rue, actuellement dissimulée par les bâtiments avoisinants.

Rentrant en séance, après avoir écarté 4 projets contraires au programme, le jury procède à un examen d'ensemble. Après quoi, il passe à un premier tour d'élimination au cours duquel 2 projets sont écartés.

Après le deuxième tour, 12 projets restent en présence. Le jury décide alors de passer à un troisième tour d'élimination au cours duquel les 4 projets écartés firent l'objet d'une critique sommaire. Restaient en présence 8 projets qui, lors de la reprise des travaux du jury, le mardi 28 octobre au matin, furent soumis à une analyse complète.

Après cet examen critique, le jury décide de passer à un quatrième tour d'élimination où, compte tenu des observations présentées, sont écartés 3 nouveaux projets. Restaient en présence les projets portant les numéros 1, 5, 8, 15 et 22.

Le jury, après avoir revu les 5 projets restants et après avoir examiné à nouveau les critiques auxquelles ils ont donné lieu, constate qu'aucun de ces projets ne présente simultanément les qualités de plan et d'architecture dont la réunion aurait seule permis de le recommander pour l'exécution. Il estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'attribuer de premier prix. Ceci étant posé, il procède au classement des projets restant en présence.

A la majorité, le classement s'établit comme suit : 1^{er} rang, n° 15, « *Jadis I* » ; 2^e rang, n° 22, « *La Maison bourgeoise* » ; 3^e rang, n° 1, « *Rénovation* » ; 4^e rang, n° 5, « *Intra Muros* » ; 5^e rang, n° 8, « *La rampe* ».

Ceci fait, le jury attribue les primes suivantes en application de l'art. 8 du programme : 1^{er} rang, 2600 fr. ; 2^e rang, 2400 fr. ; 3^e rang, 2000 fr. ; 4^e rang, 1800 fr. ; 5^e rang, 1200 fr.

Après avoir ainsi réparti la somme de 10 000 fr. mise à sa disposition, et signé le procès-verbal des décisions y relatives, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des concurrents primés.

La liste des concurrents retenus par le jury pour l'attribution de prix s'établit comme suit :

1^{er} rang : projet « *Jadis I* », M. *Eugène Henssler*, architecte, Genève.

2^e rang : projet « *La maison bourgeoise* », M. *Jean Champod*, architecte, à Genève.

3^e rang : projet « *Rénovation* », MM. *Ch. et Roger Breitenbächer*, architectes, à Genève.

4^e rang : projet « *Intra Muros* », MM. *Ernest Martin* et *Jean Erb*, architectes, à Genève.

5^e rang : projet « *La rampe* », MM. *René Schwertz* et *Louis Vincent*, architectes, à Genève.

(Suite page 39.)